



Jean-Marc et Thérèse Weber préparent les derniers gâteaux au beurre qui cuiront dans le four à bois de la confiserie de Valangin. DAVID MARCHON

VALANGIN Après 142 ans d'existence, la confiserie Weber ferme ses portes.

Déguster une dernière fois les célèbres gâteaux au beurre

ANTONELLA FRACASSO

Depuis 1874, la famille Weber a régalié les gourmands avec ses célèbres gâteaux au beurre. En apprenant en novembre dernier que la confiserie, à Valangin, fermerait ses portes, les clients se sont rués sur ce mets, devenu une institution dans le village médiéval.

«Ça n'a pas arrêté, tous les week-ends, nous avons fait le plein. Certains disent qu'ils nous regrette-

ront, d'autres nous offrent des cadeaux, et tous nous souhaitent bonne chance pour notre retraite», raconte, émue, Thérèse Weber. Elle tient d'ailleurs à remercier ses employés qui les ont aidés à faire face à ce boom de clients ces derniers mois.

Il reste donc quelques jours pour déguster une dernière fois la spécialité. Car le 31 mars, la confiserie fermera définitivement. Et au 30 avril, le couple qui résidait dans l'appartement au-dessus du commerce, déménagera à Saint-Imier. «L'un de nos six enfants y habite». Quant au fils qui travaillait avec eux, «il veut partir en Angleterre pour apprendre la langue», ajoute la mère de famille.

Une page difficile à tourner

Une page douloureuse se tourne pour les propriétaires. Si Thérèse Weber s'est fait une raison, pour Jean-Marc, quatrième génération de confiseur, la pilule

est plus difficile à avaler. Il n'a d'ailleurs pas souhaité en parler.

Pourtant, les époux ont remué ciel et terre pour que l'établissement reste dans la famille Weber. Mais il ne répondait plus aux normes d'hygiène, et les travaux représentaient un coût trop important. Sans oublier que Madame a 70 ans, et Monsieur soufflera ses 80 bougies dans un mois.

A l'automne passé, Caroline Maurer, administratrice chez Transact Immobilier SA – qui

s'est occupée de la vente de leur confiserie à Cernier – et de leur bâtiment à Valangin –, avait laissé entendre que plusieurs pistes étaient à l'étude quant à l'avenir de l'établissement. Cinq mois plus tard, Thérèse Weber signale que l'acquéreur du bâtiment, un amateur de belles pierres, ne devrait pas relancer une activité commerciale.

Une nouvelle qui ne réjouira pas les inconditionnels du séculaire gâteau au beurre. ○

PAS D'INGRÉDIENT SECRET, TOUT EST DANS LE SAVOIR-FAIRE

Quel est le secret des célèbres gâteaux au beurre Weber? Y a-t-il un ingrédient mystère qui rend ce mets si délicieux? Et bien non, c'est «une simple pâte composée de farine, d'eau, de sel et de levure qu'on malaxe», confie



Thérèse Weber, propriétaire de la confiserie de Valangin. «Tout est dans le savoir-faire!»

Alors, un four à bois à la bonne température, un cadre idyllique, le tout agrémenté de beurre. Voilà une recette qui a contribué à l'histoire du village...

«Ça n'a pas arrêté, tous les week-ends, nous avons fait le plein.»

THÉRÈSE WEBER
PROPRIÉTAIRE DE LA CONFISERIE

SAINT-BLAISE Un nouveau comité s'oppose à la fusion.

Contre un assemblage boiteux

Un comité d'opposants à la fusion à six communes dans l'Entre-deux-Lacs s'est formé à Saint-Blaise. Sous le nom de «Cette fusion, non merci», le comité «entend constituer un point de rassemblement pour toutes celles et tous ceux qui pour des raisons et sensibilités variées se retrouvent dans l'opposition au dernier projet de fusion du copil», indique un communiqué signé par Lorenzo Zago, Gijsbert van Haarlem (tous deux conseillers généraux sous la bannière de l'Entente) et Jean-Philippe Scalbert. A propos du comité de pilotage justement, les trois signataires considèrent qu'il ne s'est pas

remis en question après le refus du Landeron de constituer une fusion à sept communes dans l'Entre-deux-Lacs. «Prétendant s'appuyer sur une interprétation rudimentaire du vote populaire, il a continué avec la même approche: une seule solution, présentée sous pression et sans alternative», dénonce le comité. Pour «Cette fusion, non merci», le vote favorable de Saint-Blaise, le 29 novembre dernier, valait «pour une fusion de 17 300 habitants, dont Le Landeron était une part fondamentale, avec un certain équilibre entre zones urbaines et périurbaines. Ce deuxième projet de fusion est un assemblage boiteux

et déséquilibré». Ce nouveau comité annonce vouloir se coordonner avec tous ceux qui pensent qu'une fusion sera incontournable à terme, à l'instar du mouvement citoyen MC-fusion-A4. Mais, précise Lorenzo Zago, «nous ferons campagne exclusivement à Saint-Blaise et sans prétendre apporter des solutions pour la suite». La campagne de «Cette fusion, non merci» se limitera à quelques affiches «pour montrer qu'on existe», et des contributions dans le courrier des lecteurs et le bulletin VoT'Info sur les thèmes de la fiscalité et des finances, précise le comité d'opposants à la fusion à six. ○ STE

ÉCOLE OBLIGATOIRE Postulat rejeté par le Grand Conseil

Le postulat de la députée POP-Sol Martha Zurita, qui demandait d'étudier les effets de la suppression des classes de 8e transition, a été rejeté par 59 voix contre 50 par le Grand Conseil neuchâtelois, lundi soir. Le ministre de tutelle, Monika Maire-Hefti, a expliqué que ce texte aurait fait doublon avec la réforme en cours de «l'école secondaire», qui ne déploiera pas ses effets avant 2018. C'est ce délai qui inquiète certains députés, soucieux des élèves en situation de décrochage scolaire. La conseillère d'Etat a tenté de les rassurer en expliquant que tous les partenaires sont consultés et qu'une éventuelle correction est envisageable avant 2018. ○ VCO

GORGES DU SEYON

Fermeture pour entretien

La H20 sera fermée au trafic dans les gorges du Seyon durant les vacances de Pâques, soit du mardi 29 mars au vendredi 8 avril, entre Neuchâtel (Vaud) et Valangin. Cette fermeture s'impose afin de procéder à des travaux d'entretien annuels, impossibles à réaliser en présence de trafic.

Trafic bidirectionnel

Durant cette période, la circulation se fera en mode bidirectionnel dans les tunnels des gor-

ges. Les travaux consistent notamment en des purges et stabilisation des parois rocheuses, élagage des zones arborées, fauchages, nettoyage de conduites, rigoles et drains, entretien de la chaussée, de ses abords et de ses équipements.

«Toutes ces interventions présentent un réel danger pour les usagers, ce qui nécessite la fermeture totale de la route au trafic durant cette période», souligne la Chancellerie d'Etat dans un communiqué. ○ RÉD - COMM

NEUCHÂTEL

Le cirque Nock au port

Le cirque Nock installe son chapiteau à la place du Port, à Neuchâtel, dès demain et jusqu'à lundi. Clou du spectacle cette année, la troupe de funambules colombienne The Robles, qui mettra les nerfs des spectateurs à rude épreuve avec une pyramide humaine de sept personnes sur un câble de cinq millimètres de diamètre.

Autre moment fort, le numéro de dressage de chevaux proposé par la directrice Franziska Nock et son compagnon Alejandro Milla. Ou le duo roumain Romance, qui racontent avec passion leur histoire d'amour quand ils enveloppent leurs deux corps unis dans les sangles aériennes jusqu'au faite du chapiteau.

Les Moustache Brothers se chargeront de faire rire petits et grands avec leurs acrobaties et leurs cascades. ○ RÉD - COMM



Le programme de cette année s'annonce riche et varié. SP

INFO

Représentations:
Vendredi et samedi à 15h et 20h,
dimanche à 14h30 et 18h et lundi à 15h.

NEUCHÂTEL

Il fera chaud à la patinoire

L'ambiance sera «caliente» ce week-end aux patinoires du Littoral, à Neuchâtel. Demain soir, le Portoricain Farruko, «star mondiale», se produira après une première partie assurée par Alejandro Reyes. Ce Lausannois s'est notamment fait connaître pour avoir participé à l'émission télévisée «The Voice». Samedi, la tête d'affiche sera l'Angolais C4 Pedro, «adulté notamment au Portugal», relève Avni Krasniqi, directeur de Terrible Style Pro-

duction. De quoi s'adonner à la kizomba, un nouveau style de danse.

Dès ce soir

La fête commence dès aujourd'hui avec une soirée hip-hop/RnB, d'habitude proposée à la Case à chocs. Les organisateurs attendent 3000 personnes par soir, jusqu'à 5h du matin. La manifestation affiche un budget de quelque 130 000 francs. ○ FME - COMM

CANTON DE NEUCHÂTEL

La réforme passe un cap

Le Conseil d'Etat neuchâtelois veut supprimer les districts, réduire le nombre de députés au Grand Conseil et modifier en profondeur le fonctionnement des autorités politiques cantonales (notre édition du 2 mars). Dans un rapport publié hier, la commission du Grand Conseil qui s'est penchée sur ce vaste projet se dit favorable, dans les grandes lignes, aux options retenues par le gouvernement. Mais plusieurs votes au sein de la commission ont été extrêmement serrés, et cette dernière propose de modifier la version du Conseil d'Etat sur de nombreux points.

La commission, à de courtes majorités, soutient la suppres-

sion des districts et le passage du nombre de députés de 115 à 90. Elle ne suit pas le gouvernement, en revanche, lorsqu'elle propose de supprimer les apparentements entre partis lors des élections, de même en se disant favorable à un quorum fixé à 3% (pourcentage minimal de suffrages pour être élu). La commission estime en outre que les conseillers communaux, professionnels ou pas, ne devraient plus pouvoir être élus au Grand Conseil.

Nous reviendrons sur ce projet de réforme. Il sera soumis à l'ensemble du parlement cantonal, puis au peuple en votation populaire. ○ PHO